



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240513-BUR-AG-24-029-DE
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 13 mai 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

Objet : Attribution du marché n°23010DTIST – Accord-Cadre à bons de commande pour la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le 13 mai, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

Absents : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Attribution du marché n°23010DTIST – Accord-Cadre à bons de commande pour la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020, qui délègue certaines compétences au Bureau en matière de commande publique et notamment, en matière de fournitures et services :

- La préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique (40 000 € HT à ce jour) et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique (221 000 € HT à ce jour) ;

Considérant la consultation n°23010DTIST, accord-cadre à bons de commande relatif à la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia, publiée au BOAMP (avis n°23-170859) et sur le site internet de la CAB le 7 décembre 2023, pour une date limite de réception des offres fixée au 8 janvier 2024 ;

Considérant que la présente consultation a été déclarée sans suite pour cause d'infructuosité, en l'absence d'offres remises ;

Considérant que le Président a été autorisé, par délibération du Bureau en date du 12 février 2024, à lancer une nouvelle procédure de passation en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique permettant de procéder à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu l'analyse des offres effectuée par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché public n°23010DTIST (accord-cadre à bons de commande concernant la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia) ;

ATTRIBUE

Le marché n°23010DTIST, accord-cadre à bons de commande concernant la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la SARL BAROMATIC, sise 20600 Furiani (SIRET : 43020579900025) sur la base d'un montant annuel estimatif de 11 698,20 € HT (Prix DQE) ;

- Montant annuel minimum : 4 000 € HT
- Montant annuel maximum : 35 000 € HT

Objet : Attribution du marché n°23010DTIST – Accord-Cadre à bons de commande pour la location, l'entretien et la maintenance des fontaines à eau sur réseau et sur bonbonne de la Communauté d'Agglomération de Bastia

AUTORISE

Le Président à signer le marché n°23010DTIST correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia Chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 MAI 2024**
et publication ou notification
du **27 MAI 2024**
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY